QUE PEUT FAIRE LE CONGRÈS POUR L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE?...

Charles Claude Marie Casati

Digitized by Google

QUE PEUT FAIRE

LE CONGRÈS

POUR

L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE?

TOUT.

QUE FAUT-IL EN ESPÉRER?

PEU.

par C. CASATI

14
—
S.U.

QUE PEUT FAIRE

LE CONGRÈS

POUR

L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE ?

A grand mal, il faut grand remède.

On doute du congrès, — de son existence, — non — il est toujours facile de rassembler huit ou dix ministres plus ou moins plénipotentiaires autour d'une table verte, et de les faire discuter pendant un mois ou deux; mais si l'on ne doute plus de son existence, — on doute de son efficacité, — on se demande avec anxiété, s'il pourra résoudre le grand problème qui se pose aujourd'hui devant l'Europe.

On accuse le congrès d'impuissance, — on a tort. Le congrès peut beaucoup pour l'indépendance de l'Italie, — mais fera peu, — c'est à craindre.

Un congrès peut suppléer à la guerre, et décider de la destinée des nations, par la plume aussi bien que par l'épée, avec des paroles de paix, aussi bien qu'avec du sang et sur des cadavres. — C'est là un grand progrès de notre civilisation. — Il ne se fait plus aujourd'hui de ces guerres d'extermination qui ne finissaient que par l'extinction de l'un des deux adversaires. Et si l'on n'est pas arrivé encore à abolir le droit de la force entre nations, on est parvenu au moins à en adoucir les terribles conséquences.

Digitized by Google

Aujourd'hui si la France et la Russie embrassaient franchement la cause de l'Italie, elles pourraient, sans coup férir, assurer son indépendance par l'œuvre seule de la diplomatie.

Voici comment :

La France et la Russie, se tenant par la main, adresseraient à l'Autriche le discours qui suit, divisé en deux points.

1.er point: question de justice.

2.e point : problème d'arithmétique.

1.er point: — Voici la question que les deux puissances alliées feraient à l'Autriche. « Les Italiens sont ils des Autrichiens? la race « italienne n'est elle pas au contraire antipathique à la race au« trichienne, par l'origine, par la langue, par les mœurs, par « le caractère, par la nature, par la situation même du pays?

« Est-il juste qu'un peuple soit opprimé par un autre peuple, « qu'une nationalité soit étouffée sous les pieds d'un tyran? « N'est-ce pas au mépris du droit imprescriptible des nationa« lités que l'Italie est soumise à l'Autriche ».

L'Autriche, on peut le prévoir, ne serait pas le moins du monde convaincue par cette raison de justice. — Elle répondrait : « Je ne comprends pas du tout ce que vous voulez « me dire ; ce que je comprends, c'est que l'Italie me rapporte « tant de millions, et pour cela je tiens à l'Italie, — je l'aime ». — Amour de l'Autriche !

A cet argument si positif de l'Autriche, la France et la Russie pourraient répondre par un autre argument non moins positif et qui toucherait son cœur si le premier raisonnement n'avait pu réussir.

2.e point : Problème d'arithmétique.

Les deux puissances poseraient à l'Autriche ce problème : Etant donnés, d'un côté, 400,000 Français et 600,000 Russes ; total, un million ; et d'un autre côté 400,000 Autrichiens ; — faire la soustraction, et voir quels sont les plus forts. — Nous sommes les plus forts, diraient alors la France et la Russie, — et cela vous prouve que l'Italie doit être libre.

« Quod erat demonstrandum ».

Digitized by Google

Il faut donner à chacun des raisons à la portée de son intelligence. — Rare exemple où la force viendrait à l'appui de la justice. — L'Autriche serait convaincue par ce raisonnement-là. Cependant pour la pénétrer plus facilement de la justice de l'indépendance Italienne, on pourrait lui rendre en puissance sur le Rhin et sur le Danube, ce qu'elle perdrait au de là des Alpes, — sur le Rhin en reconstituant à son profit l'empire d'Allemagne, ce qui donnerait à la Confédération germanique une force de cohésion qui lui manque; sur le Danube, en rattachant directement à l'Autriche les provinces danubiennes, ce qui aurait le grand avantage de former à l'Est de l'Europe un corps ayant une forte consistance. On pourrait ajouter encore des indemnités pécuniaires.

Voilà ce que pourrait faire le congrès.

S'il n'établit pas l'indépendance de l'Italie, ce n'est donc pas par impuissance, et si ce n'est pas par mauvaise intention, c'est au moins par défaut de bonne volonté.

Il est à craindre, que le congrès n'essaye d'étouffer à son berceau la grande question qui agite aujourd'hui l'Europe, en se plaçant sur le terrain de l'intervention de l'Autriche dans les petits États italiens, au lieu de se placer sur le vrai terrain de la question, sur le terrain de la nationalité et de l'indépendance italiennes.

Alors . . . .

Turin, 1859. Imprimerie Marzorati.

89 935981
Digitized by Google